

**Mesures prises par les régions  
afin de soutenir les entreprises dans la crise**

**Note de synthèse**

Marianne Boissinot, juillet 2009

Cette note de synthèse a été élaborée à partir des éléments disponibles sur Internet au moment de sa publication. Les informations ici mentionnées sont donc susceptibles d'évoluer rapidement courant 2009.

## SOMMAIRE

---

PREAMBULE.....	3
TABLEAU RECAPITULATIF.....	4
ALSACE.....	7
AQUITAINE.....	8
AUVERGNE.....	9
BOURGOGNE.....	11
BRETAGNE.....	12
CENTRE.....	13
CHAMPAGNE-ARDENNE.....	13
CORSE.....	14
FRANCHE-COMTE.....	15
GUADELOUPE.....	15
GUYANE.....	16
HAUTE-NORMANDIE.....	16
ÎLE-DE-FRANCE.....	16
LANGUEDOC-ROUSSILLON.....	18
LIMOUSIN.....	20
LORRAINE.....	21
MARTINIQUE.....	22
MIDI-PYRENEES.....	22
NORD-PAS-DE-CALAIS.....	23
PAYS-DE-LA-LOIRE.....	24
PICARDIE.....	25
POITOU-CHARENTES.....	25
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.....	26
REUNION.....	26
RHONE-ALPES.....	26

## PREAMBULE

---

Les initiatives destinées à soutenir les entreprises en difficulté pour faire face à la crise financière sont à ce jour encore très disparates dans les différentes Régions. Certaines, comme l'Aquitaine ou la Bourgogne, renforcent plus particulièrement leurs dispositifs existants et n'hésitent pas à créer des fonds supplémentaires pour les situations extrêmes mais plusieurs modes d'actions autres cohabitent. Ainsi, beaucoup de Régions optent pour l'augmentation de leur participation financière à certains fonds, notamment ceux en partenariat avec Oséo. D'autres favorisent des actions ponctuelles et sectorielles. Certaines Régions mettent en valeur les subventions qu'elles accordent en temps normal, pour lesquelles elles élargissent de façon temporaire les publics éligibles, suppriment certaines conditions d'octroi ou bien encore réduisent les délais de versement. Seules quelques unes (3) n'ont quant-à-elles pas décidé de réel plan de relance à l'échelle de leur territoire, s'appuyant uniquement sur le plan de relance de l'Etat.

## TABLEAU RECAPITULATIF

Région	Stratégie	Types d'aides et cibles visées par les mesures				
		Renforcement des fonds propres	Entreprises en difficulté	Emploi	Artisanat	Autres
<b>Alsace</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Renforcement de la participation financière à des fonds</li> <li>X Adaptation des subventions existantes</li> <li>Création de nouvelles mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Garanties</li> <li>X Subventions</li> <li>Avances de trésorerie</li> </ul>	X	X		
<b>Aquitaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Renforcement de la participation financière à des fonds</li> <li>X Adaptation des subventions existantes</li> <li>X Création de nouvelles mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Garanties</li> <li>X Subventions</li> <li>X Avances de trésorerie</li> </ul>	X	X	X	
<b>Auvergne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Renforcement de la participation financière à des fonds</li> <li>X Adaptation des subventions existantes</li> <li>X Création de nouvelles mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Garanties</li> <li>X Subventions</li> <li>X Avances de trésorerie</li> </ul>	X	X		X (Programme JEREMIE)
<b>Basse-Normandie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Renforcement de la participation financière à des fonds</li> <li>X Adaptation des subventions existantes</li> <li>X Création de nouvelles mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Garanties</li> <li>X Subventions</li> <li>X Avances de trésorerie</li> </ul>	X			X (Veille, Innovation)
<b>Bourgogne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Renforcement de la participation financière à des fonds</li> <li>X Adaptation des subventions existantes</li> <li>X Création de nouvelles mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Garanties</li> <li>X Subventions</li> <li>X Avances de trésorerie</li> </ul>	X	X	X	X (Propriété industrielle)
<b>Bretagne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Renforcement de la participation financière à des fonds</li> <li>Adaptation des subventions existantes</li> <li>Création de nouvelles mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Garanties</li> <li>X Subventions</li> <li>X Avances de trésorerie</li> </ul>	X			
<b>Centre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Renforcement de la participation financière à des fonds</li> <li>Adaptation des subventions existantes</li> <li>X Création de nouvelles mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Garanties</li> <li>X Subventions</li> <li>Avances de trésorerie</li> </ul>	X			
<b>Champagne-Ardenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Renforcement de la participation financière à des fonds</li> <li>X Adaptation des subventions existantes</li> <li>X Création de nouvelles mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Garanties</li> <li>X Subventions</li> <li>X Avances de trésorerie</li> </ul>	X	X	X	X (Innovation)
<b>Corse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Renforcement de la participation financière à des fonds</li> <li>Adaptation des subventions existantes</li> <li>X Création de nouvelles mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Garanties</li> <li>X Subventions</li> <li>Avances de trésorerie</li> </ul>	X	X	X	X (Veille, Innovation)

Région	Stratégie	Types d'aides et cibles visées par les mesures				
		Renforcement des fonds propres	Entreprises en difficulté	Emploi	Artisanat	Autres
Franche-Comté	X Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes X Création de nouvelles mesures	Garanties				
		X Subventions Avances de trésorerie		X		
Guadeloupe	Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes Création de nouvelles mesures	Garanties				
		X Subventions Avances de trésorerie				
Guyane	Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes Création de nouvelles mesures	Garanties				
		X Subventions Avances de trésorerie				
Haute-Normandie	X Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes X Création de nouvelles mesures	X Garanties				
		X Subventions X Avances de trésorerie	X			
Ile-de-France	X Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes X Création de nouvelles mesures	X Garanties				
		X Subventions X Avances de trésorerie	X			X (Innovation, intelligence économique)
Languedoc-Roussillon	X Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes X Création de nouvelles mesures	X Garanties				
		X Subventions X Avances de trésorerie	X	X	X	X (Programme JEREMIE, innovation)
Limousin	X Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes X Création de nouvelles mesures	X Garanties				
		X Subventions X Avances de trésorerie	X	X	X	
Lorraine	X Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes X Création de nouvelles mesures	X Garanties				
		X Subventions X Avances de trésorerie	X		X	X (Agence de mobilisation économique)
Martinique	Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes Création de nouvelles mesures	Garanties				
		X Subventions Avances de trésorerie				

Region	Stratégie	Types d'aides et cibles visées par les mesures				
		Renforcement des fonds propres	Entreprises en difficulté	Emploi	Artisanat	Autres
<b>Midi-Pyrénées</b>	X Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes X Création de nouvelles mesures	X Garanties X Subventions X Avances de trésorerie	X	X		
<b>Nord-Pas de Calais</b>	X Renforcement de la participation financière à des fonds X Adaptation des subventions existantes Création de nouvelles mesures	X Garanties X Subventions Avances de trésorerie	X	X		X (Veille, innovation)
<b>Pays de la Loire</b>	X Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes Création de nouvelles mesures	X Garanties X Subventions X Avances de trésorerie	X	X	X	X (Export, prospective)
<b>Picardie</b>	Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes Création de nouvelles mesures	Garanties X Subventions Avances de trésorerie	X	X		
<b>Poitou-Charentes</b>	Renforcement de la participation financière à des fonds X Adaptation des subventions existantes X Création de nouvelles mesures	Garanties X Subventions Avances de trésorerie	X	X		X (Echanges de bonnes pratiques)
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	Renforcement de la participation financière à des fonds X Adaptation des subventions existantes X Création de nouvelles mesures	X Garanties X Subventions X Avances de trésorerie	X	X		X (Innovation)
<b>Réunion</b>	Renforcement de la participation financière à des fonds Adaptation des subventions existantes Création de nouvelles mesures	X Garanties X Subventions Avances de trésorerie	X			
<b>Rhône-Alpes</b>	X Renforcement de la participation financière à des fonds X Adaptation des subventions existantes X Création de nouvelles mesures	X Garanties X Subventions X Avances de trésorerie	X	X	X	

## ALSACE

---

Dans son budget primitif pour 2009, la Région avait déjà décidé d'augmenter de 3,4 % le montant dédié aux politiques de soutien aux entreprises<sup>1</sup>. Avancée de 3 mois et demi en raison de l'importance de la crise financière, la première Décision Modificative (DM1) au budget consacré au plan de relance a eu lieu le 13 mars 2009<sup>1</sup>. A cette occasion, 34 M € de crédits supplémentaires ont été proposés afin, entre autres, de soutenir les entreprises locales pour financer l'innovation et leur développement. Parmi les 15 mesures mises en œuvre par la Région dans la cadre du plan de relance, plusieurs concernent le soutien aux entreprises<sup>2</sup> :

➤ **Renforcement des fonds propres des entreprises :**

**Augmentation de la capacité d'intervention de SODIV Alsace qui propose des prêts sans garantie ni caution.** L'avance en compte courant d'associés de SODIV Alsace est ainsi passée de 2 M€ à 3 M€<sup>1</sup>.

➤ **Garantie des prêts bancaires :**

**Augmentation de la capacité d'intervention d'OSEO et de la Région (au travers du SIAGI, fonds régional de garantie Alsace des TPE)<sup>1</sup> :** la Région a abondé et modifié ses conditions d'intervention dans les fonds de garantie régionaux SIAGI et OSEO. Le champ des opérations éligibles au fonds régional de garantie Alsace des TPE a ainsi été étendu à la transmission d'entreprises et aux investissements immatériels (innovation, internationalisation, etc.). Chaque concours financier a quant-à-lui été « multiplié par plus de 4, passant de 120 000 € à 503 000 € »<sup>2</sup>. Le versement d'1 M€ complémentaire à ce fonds par la Région devrait permettre de garantir près de 50 M€ de crédits nouveaux<sup>2</sup>.

➤ **Facilitation de la reprise d'entreprises en difficultés :**

**L'aide régionale à la reprise d'entreprises en difficulté (ARED)** existait avant la crise mais est mise en valeur pour en faire un outil clé de la relance économique alsacienne. Elle a été créée en 2003 et permet au repreneur de tout ou partie des activités d'une entreprise en redressement judiciaire ou en liquidation, de bénéficier d'un accompagnement. La subvention est forfaitaire et représente 5 000 € par emploi repris (10 000 € en zone prioritaire). Elle permet au repreneur d'élaborer un plan de financement plus solide et rend son projet plus attractif pour la mobilisation de crédits bancaires.

➤ **L'anticipation de la sortie de crise :**

Dès le mois de février 2009, le Conseil régional a adopté une nouvelle "aide d'urgence à la formation des salariés en chômage partiel". 1 million d'euros vont être ainsi consacrés à ces formations. La première entreprise à en bénéficier a signé une convention avec la Région le 25 mai et se verra octroyer 60 000 € « pour adapter les qualifications des personnels aux évolutions des marchés et des technologies »<sup>3</sup>. Enfin, un numéro spécial a aussi été mis en place pour les entreprises souhaitant avoir accès à des informations sur les dispositifs de formation en temps de crise : **0 820 20 44 44** (N° Indigo).

## AQUITAINE

---

Dès le mois d'octobre 2008, le Conseil régional d'Aquitaine, le Bureau du comité régional des Banques et la délégation régionale d'Oséo ont mis en place un **comité de pilotage financier** pour aider les entreprises de la région à faire face à la crise financière<sup>4</sup>. Composé d'un représentant de chaque institution et des banques, il est chargé de faciliter la résolution des situations de crise auxquelles sont confrontées les entreprises les plus fragiles. Il a également pour mission de permettre aux institutions d'échanger régulièrement et de réagir de manière aussi bien structurelle que conjoncturelle pour suivre l'évolution des filières d'activité<sup>4</sup>. Des mesures de soutien à la trésorerie ont été mises en place et certaines déjà existantes ont été renforcées.

### ➤ Garantie des prêts bancaires :

**Les fonds de garantie régionaux ont vu leur champ d'intervention s'étendre.** Ainsi, « le Fonds aquitain de garantie constitué par la Région est utilisé en complément d'une garantie d'Oséo (60 % du montant d'un prêt) »<sup>4</sup>. Cette opération porte la garantie des prêts jusqu'à 70 % et permet de rassurer les organismes financiers vis-à-vis des entreprises à risques<sup>5</sup>.

### ➤ Différentes aides mises à disposition des entreprises en difficulté :

**Une aide spécifique est valorisée par le Conseil régional d'Aquitaine : l'aide à la restructuration financière des entreprises en difficulté.** C'est une avance remboursable dont le montant est plafonné à l'apport en fonds propres des actionnaires et qui « est assortie d'un prêt bancaire de même montant »<sup>6</sup>. **De même, un plan d'appui à la transmission et la reprise d'entreprise** a été développé au travers d'aides au conseil, au recrutement, à la formation et au financement des projets. Un **numéro azur** est d'ailleurs mis en place (N°Azur : **0 810 813 815**). Dans la même mouvance, **l'Agence de développement industriel (2ADI)** a mis une personne à temps plein pour écouter et orienter les entreprises souhaitant une aide de la Région. 2ADI est une structure facilitant le dialogue entre les entrepreneurs et les banques (parfois aussi le tribunal de commerce). A ce titre, son expertise technique et financière en fait un maillon pertinent dans le plan de relance de la Région Aquitaine.

D'autre part, il est intéressant de noter que la Région Aquitaine finance le **chèque de reclassement** « à hauteur de 4 000 € maximum pour chaque salarié en reconversion »<sup>5</sup>. La Région peut, au cas par cas, rééchelonner les dettes des entreprises. Enfin, un **plan régional d'appui à l'artisanat et aux TPE adapté à chaque filière** est en préparation<sup>7</sup> et devrait se développer courant 2009. Le comité d'orientation de l'artisanat travaille ainsi à la mise en place de « programmes d'actions spécifiques aux filières de l'éco-construction, de la viande, des métiers d'art et des services à la personne »<sup>7</sup>.

### ➤ L'anticipation de la sortie de crise :

Pour sécuriser les parcours des salariés et protéger les emplois, le Conseil régional d'Aquitaine a décidé de consacrer 5 millions d'euros de crédits supplémentaires aux aides aux plans de formation<sup>8</sup>. Il est par ailleurs intéressant de souligner qu'un **fonds social régional pour la formation des salariés** a été créé. Ce dernier est abondé à hauteur de 3,190 M€.

## AUVERGNE

---

En mars 2009, au cours d'une session extraordinaire consacrée à l'emploi et à la situation économique, le Conseil régional d'Auvergne a présenté les principales mesures qu'il souhaite mettre en œuvre pour soutenir son économie<sup>6</sup>. L'objectif affiché du Conseil régional est d'apporter une solution claire à l'ensemble des situations de difficulté des entreprises auvergnates qu'il s'agisse de tensions passagères en lien avec la crise, « d'un appui lors des procédures collectives (sauvegarde ou redressement) traduisant une situation de cessation de paiement, soutien à la création d'entreprise par reprise des actifs (et des salariés) d'une entreprise liquidée »<sup>9</sup>.

Quatre des mesures prises concernent le soutien direct aux entreprises sous forme d'accompagnement ou d'aide financière. Les trois premières seront opérationnelles en 2009 et pourront être prorogées en 2010 en fonction de leur efficacité face à la crise.

### ➤ **Création d'un nouveau fonds d'avance de trésorerie pour les entreprises**

Les bénéficiaires de ce programme sont les entreprises rencontrant des difficultés « exclusivement liées à la crise actuelle »<sup>9</sup> et manquant de trésorerie. Ce dispositif exploite le régime d'aide publié par la Commission Européenne le 17 décembre 2008, qui autorise les collectivités territoriales, de façon conjoncturelle, à « accorder des aides sous forme de taux d'intérêt réduits pour des prêts de toutes durées, conclus jusqu'au 31 décembre 2010 »<sup>10</sup>.

### ➤ **Accélération des procédures d'accès aux aides régionale pour les entreprises en difficulté**

Les entreprises en procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire, cessation de paiement) ne sont plus conditionnées à l'avis du CODEFI pour bénéficier des aides régionales en faveur des entreprises en difficulté. Seul un avis à un expert public externe (ex : Banque de France) est demandé<sup>10</sup>.

### ➤ **Renforcement des fonds propres des entreprises :**

**L'Aide Régionale aux Fonds Propres (ARFP)** est plafonnée à 200 000 € en avance remboursable (60 000 € auparavant) en cas de création par reprise d'entreprise en difficulté. Un assouplissement des modalités de versement est aussi réalisé pour que les aides soient versées « au prorata des emplois créés ou préservés et non en fin de programme »<sup>10</sup>.

### ➤ **Garantie des prêts bancaires :**

Le **fonds régional de garantie** géré avec OSEO, jusqu'à présent ouvert aux crédits à moyen terme, est désormais ouvert à la garantie des crédits de trésorerie à court terme (2 ans) et aux crédits de restructuration.

### ➤ **Différentes aides pour anticiper la sortie de crise :**

Les entreprises auvergnates ont la possibilité de recourir au **Fonds d'Aide au Conseil** qui permet de prendre en charge la moitié du coût des prestations d'un expert externe (consultant, profession libérale) pour des missions liées à la crise financière et dans la limite de 7 500 €<sup>10</sup>. Le but est de favoriser le recours des entreprises au conseil afin qu'elles disposent d'outils concrets pour définir une stratégie et d'adapter leur organisation. D'autre part, le Conseil

régional a créé un **nouveau Programme : l'Aide Régionale au Développement de l'Innovation des Entreprises (ARDIE)** <sup>7</sup>. Ce programme doit inciter les entreprises auvergnates à axer leurs efforts sur l'innovation et doit leur permettre de recruter plus facilement du personnel de Recherche & Développement (non couvert par Oséo). De plus, il convient de noter que le Conseil régional a inscrit dans son budget 2009 un **renforcement du financement du programme JEREMIE** (Joint European Resources for Micro to Medium Entreprises), lancé par la Commission Européenne et prochainement mis en place en Auvergne. Ce programme sera financé à hauteur de 7,2 M€ par la Région et de 18 M€ par l'Union Européenne (UE). Ce programme a son rôle à jouer dans le financement des entreprises locales dans la crise puisqu'il a vocation à renforcer, ou créer si besoin, « différents outils consolidant le « haut de bilan » des PME/PMI : fonds de capital-risque, fonds de capital développement, fonds de garantie, associations de prêt d'honneur »<sup>10</sup>.

Pour compléter ces actions, le Conseil régional d'Auvergne mise sur la **formation professionnelle** pour venir en aide aux demandeurs d'emploi et aux salariés touchés de plein fouet par la crise. Des parcours de formations professionnelles seront ainsi ouverts aux personnes en situation de reclassement faisant suite à un licenciement économique. Un **Fonds d'Intervention Formation** destiné aux entreprises de plus de 50 salariés a été créé permettant ainsi à la Région de prendre en charge partiellement « des actions de formation de salariés, notamment lors de changements importants au sein d'une entreprise »<sup>10</sup>. Les petites entreprises les plus touchées par la crise sont prioritaires. Enfin, la Région mettra en œuvre des mesures afin d'améliorer l'articulation entre ses formations en matière de création-reprise d'entreprises gérées par l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne (ARDTA) et la Direction de l'Économie et de l'Innovation (DEI).

## BASSE-NORMANDIE

---

Le Conseil régional de Basse-Normandie a adopté un plan de soutien aux entreprises qui s'appuie en grande partie sur ses aides existantes en matière d'investissements, d'innovation et d'export<sup>11</sup>. L'**avance remboursable aux entreprises (ARE)** est ainsi un outil très sollicité par les entreprises en difficulté. De plus, la Région s'est engagée à **réduire les délais de paiement** des aides pour les entreprises qui ont un marché régional. Dans une visée davantage pro-active, elle a mis en place une **veille pour anticiper la situation des PME**<sup>11</sup>. Cette veille se fait de façon coordonnée avec l'État et les acteurs socio-professionnels impactés par la démarche. Parallèlement, la mission de développement économique régionale, la Miriade, sert d'appui aux entreprises régionales pour aider les PME à s'inscrire dans une démarche d'innovation, ce qui leur permet de se projeter au-delà de la crise<sup>11</sup>.

Néanmoins, les mesures impactant le plus les entreprises en difficulté sont celles qui ont trait au partenariat de la Région avec Oséo<sup>12</sup>. Ce sont ces aides que le Conseil régional a considéré comme des outils incontournables pour les entreprises victimes de la crise financière. Fin novembre 2008, il signait d'ailleurs une convention renforçant ce partenariat.

### ➤ Garantie des prêts bancaires et renforcement des fonds propres :

La Région Basse-Normandie a réabondé le Fonds Régional OSEO garantie Basse-Normandie permettant ainsi de renforcer d'autres dispositifs faisant appel à ce fonds de garantie<sup>13</sup> :

- **Intervention régionale en co-garantie avec Oséo, à hauteur de 70 % des concours bancaires.** Cette garantie est destinée à la transmission d'entreprises.
- **Création de Contrats de Développement Transmission (CDT)** destinés à faciliter la reprise d'entreprises implantées en Basse-Normandie. Sous forme de prêt sans garantie, l'aide s'élèvera au minimum à 400 000 €, permettant ainsi à l'entreprise de compléter un prêt bancaire. Le différé de remboursement de 2 ans maximum aura vocation à « sécuriser les opérations de rachat d'entreprise et d'assurer une meilleure continuité des emplois et des activités »<sup>13</sup>.
- Augmentation du plafond du prêt octroyé dans le cadre du **Contrat de développement Innovation Région** : 500 000 € au lieu de 400 000 € les années précédentes.
- **Renforcement du Prêt Participatif d'Amorçage (PPA)** facilitant « l'arrivée d'investisseurs dans les très jeunes entreprises de croissance »<sup>13</sup>.

## BOURGOGNE

---

Le plan régional de soutien aux entreprises, mis en place par la Région Bourgogne, est effectif depuis octobre 2008. L'effort de la région se concentre en tout premier lieu sur la **réduction des délais de paiement à 30 jours** et une **avance de paiement de 15 %** du montant des travaux, disponible sur demande<sup>14</sup>.

### ➤ Garantie des prêts bancaires :

Le **fonds régional de garantie** est désormais abondé par le Conseil régional à hauteur de 50 M€, contre 30 M€ auparavant<sup>11</sup>.

### ➤ Renforcement des fonds propres des entreprises :

La **création d'un Prêt Régional de Soutien aux Entreprises** devra permettre aux entreprises en difficultés d'obtenir plus facilement des financements à moyen terme et de « structurer leur besoin en fonds de roulement »<sup>14</sup>. Ce prêt sera plafonné à 100 000 € et consolidera jusqu'à 50 % du besoin des entreprises. Son montant sera fonction des fonds propres de l'entreprise ainsi que des concours bancaires qu'elle aura obtenus. Pour la **filière bois**, touchée par la tempête d'octobre 2008 dans le Sud-Ouest, un plafond spécifique à 200 000 € et une « garantie supplémentaire de 10 % à celle d'Oséo sur les financements nouveaux apportés par le secteur bancaire »<sup>14</sup> sera mis en place.

### ➤ L'anticipation de la sortie de crise :

Le Conseil régional mise sur l'accompagnement des entreprises pour entamer des démarches liées à la propriété industrielle. La Région renforce donc les différents moyens dont elle dispose en la matière afin de favoriser la capacité d'innovation de ses entreprises. Le 23 mars 2009, ce plan de soutien a été étendu et renforcé grâce à de nouvelles

mesures<sup>11</sup>. Le Conseil régional affinera son soutien à l'artisanat de production grâce à la **création d'un contrat de développement artisanat**, « englobant les aides à l'investissement et le financement partiel du cycle d'exploitation »<sup>14</sup>. Une **plateforme de financement en fonds propres** sera elle aussi créée courant 2009.

Enfin, un **plan d'action pour le reclassement professionnel des salariés d'entreprises** en difficulté sera mis en œuvre. Dans ce cadre, la **création d'un fonds d'urgence transition** devra permettre de développer des actions d'accompagnement en matière de recrutement et de reclassement.

## BRETAGNE

---

Pour soutenir les entreprises bretonnes, le Conseil régional s'est principalement appuyé sur son partenariat avec Oséo<sup>15</sup> en rehaussant sa participation financière à certains fonds et certains prêts.

### ➤ Garantie des prêts bancaires :

Le **Fonds Régional de Garantie Bretagne**, sera abondé par la Région de 3 M€ supplémentaires et « le montant de prêt pouvant être garanti sera porté de 800 k€ à 1 M€ »<sup>15</sup>. Ce fonds a été étendu aux entreprises de la conchyliculture et « orienté vers l'installation de nouvelles entreprises »<sup>15</sup>.

### ➤ Renforcement des fonds propres des entreprises :

Le **prêt participatif de développement (PPD)**, également abondé par le Conseil régional et Oséo, couvre les investissements des PME de plus de 3 ans. Il a été renforcé de 500 000 € par la Région. De plus, le Conseil régional prévoit de porter le plafond des **avances remboursables** à 500 000 € (au lieu de 300 000 €)<sup>16</sup>. Ces avances remboursables devront aider les entreprises à diversifier leur activité plus facilement pour s'adapter aux fluctuations du marché. Ce soutien renforcé aux PME se manifeste aussi au travers du **fonds spécial d'intervention économique** qui sera abondé de 2 M€ supplémentaire (sur un budget initial de 2,3 M€) afin d'intervenir sur certains territoires ou certaines filières en difficulté.

Enfin, la Région valorise son **fonds Bretagne Reprise Initiative Transmission (BRIT)**<sup>16</sup>. 17 000 entreprises en Bretagne devraient changer de propriétaire dans les 10 ans. 300 prêts aux entreprises concernées seront donc octroyés d'ici à 2011 pour accompagner le changement et favoriser le dynamisme économique du territoire.

### ➤ L'anticipation de la sortie de crise :

La Région a décidé de renforcer son action en matière de formation professionnelle. 15 M€ sont ainsi consacrés à son plan de relance spécial formation. Parmi les dispositifs dédiés à la formation, nous pouvons citer la création d'un nouveau **chèque de reconversion pour les salariés** ayant fait l'objet d'un licenciement économique. Les dispositifs existants sont quant à eux renforcés et mis en valeur par la Région. A noter aussi l'existence d'un numéro Azur (**0 810 10 70 20**), mis en place avec le FONGECIF Bretagne pour les salariés menacés dans leur emploi. Ce numéro leur

permet d'obtenir des informations sur leurs droits en matière de formation ainsi que sur les aides possible pour y accéder.

## CENTRE

---

Deux initiatives de la Région sont spécialement mises en place pour aider les entreprises en difficulté à faire face à la crise financière<sup>17</sup> :

➤ **Garantie des prêts bancaires :**

La région Centre abonde le **Fonds Régional de Garantie Centre** de 1,5 M€ supplémentaire ce qui devrait permettre de « garantir 25 M€ de prêts complémentaires »<sup>17</sup>.

➤ **Renforcement des fonds propres des entreprises :**

Un **fonds de retournement nommé « Opportunité Région »** et doté de 12,5 M€ a été créé pour renforcer les capacités financières des entreprises en difficulté. Il a été mis en place par Centre Capital Développement et SOFIMAC.

## CHAMPAGNE-ARDENNE

---

Le 30 mars 2009, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne a décidé de nouvelles mesures afin d'aider ses entreprises à faire face à la crise. Pour revitaliser le tissu économique local, la Région a renforcé ses moyens d'action en suivant trois axes prioritaires : l'anticipation des mutations industrielles ; l'accompagnement des entreprises, salariés et demandeurs d'emploi et la revitalisation du territoire.

➤ **Renforcement des capacités financières :**

Un accompagnement de la restructuration financière des entreprises sous forme **d'avance remboursable à taux zéro a été lancé**. Cette aide s'adresse aussi bien aux entreprises en difficulté qu'aux entreprises de certaines filières du secteur de l'industrie, du BTP et des services à l'entreprise. Le dispositif est mis en place de façon transitoire puisqu'il est mobilisable jusqu'au 31 octobre 2010. De même, la Région a modifié les conditions d'accès à son dispositif **Contrat de Projet PME**, ciblant les entreprises de production et de services en particulier et s'adressant aux entreprises souhaitant se développer. Le niveau minimum d'investissement pour les entreprises de production est rabaisé de moitié sur deux ans. Dans tous les cas, le programme d'investissement global doit néanmoins avoir un impact majeur, notamment sur la création d'emplois et la protection de l'environnement. D'autre part, les entreprises « sensibles », ayant besoin d'une expertise complémentaire avant de mobiliser des partenaires financiers peuvent accéder à des **audits stratégiques et financiers**.

➤ **L'anticipation de la sortie de crise :**

L'emploi est une des préoccupations majeures du Conseil Régional de Champagne-Ardenne. Pour mener à bien son plan de relance, la région a abondé de **30 % de crédits supplémentaires par rapport à 2008** son dispositif **MUTAREV**, lancé en 2007. Ce dispositif concerne des aides à la formation professionnelle des salariés et des dispositifs d'accompagnement des entreprises. Parmi les aides consacrées au maintien de l'emploi sur les territoires, il est intéressant de noter l'existence d'« **Alternative formation au chômage partiel** ». 1 M€ va ainsi être consacré en 2009 à l'effort de formation des entreprises pendant le temps de travail, en alternative au chômage partiel. Les salariés des entreprises de l'industrie ou du bâtiment peuvent par ce biais se remettre à niveau ou par exemple préparer l'obtention d'une Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE). La toute première application de ce dispositif concerne la filière automobile.

De plus, une nouvelle **Aide régionale au Conseil en Stratégie et ressources humaines en Entreprise (ARCHE)** a été mise en place afin de favoriser le recours au conseil extérieur des entreprises de moins de 250 salariés, du secteur productif. Le conseil doit porter sur la réorganisation du travail et la mise en œuvre d'un plan de formation des salariés. De même, la **durée du parcours moyen des VAE a été ramenée à 6 mois** au lieu des 8 mois habituels. Les personnes victimes de licenciements économiques peuvent quant-à-elle se tourner vers des **formations dédiés aux chômeurs créateurs d'entreprises** ou se renseigner auprès des **Espaces Métiers** déployés nouvellement sur les territoires les plus touchés par la crise.

Enfin, le Conseil Régional mise sur l'innovation et la Recherche-Développement pour revitaliser le territoire. Après avoir accompagné le lancement du pôle de compétitivité MATERIALIA consacré aux matériaux et procédés innovants, il lance ainsi un **appel à projets Recherche Collaborative**, en partenariat avec l'Union Européenne.

## CORSE

---

La collectivité territoriale de Corse (CTC) a renouvelé sa politique d'aides aux entreprises pour les aider à faire face à la crise financière. Sur la période 2007-2013, la CTC devrait mobiliser près de 6 M€ afin de faciliter le financement des projets des entreprises, de favoriser l'accès au crédit bancaire et de renforcer les fonds propres.<sup>18</sup> Un **programme de structuration des filières** a d'ailleurs été mis en place. Selon les cas, et pendant 5 ans, ce programme, prenant la forme de subventions devrait couvrir « jusqu'à 80 % des coûts de formation et de promotion des personnels d'entreprise »<sup>18</sup>. Il vise à aider les TPE d'une même filière ou d'un même territoire à se regrouper et, ainsi, à se renforcer face à la crise financière.

De plus, dans le cadre d'un **plan de cohésion économique et territorial**, la CTC a débloqué près d'1 M€ afin de soutenir les services à la personne, les projets relevant de l'économie sociale et solidaire, l'insertion des publics fragiles et prioritaires et l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises.

➤ **Garantie des prêts bancaires :**

2 M€ supplémentaires seront versés par la CTC au **fonds de garantie régional** cofinancé avec Oséo. Un autre outil financier est actuellement à l'étude : il s'agit d'un « **outil régional d'abondement des outils financiers, de gestion d'avances remboursables et de crédit bail immobilier** »<sup>18</sup>.

➤ **L'anticipation de la sortie de crise :**

La CTC porte à 1 M€ par an sa participation au **Fonds Corse à l'Innovation** qui a pour vocation de « soutenir les entreprises dans leurs efforts d'équipement et de modernisation »<sup>14</sup>. De même, l'incubateur régional bénéficiera d'1 M€ par an les projets innovants. Enfin, pour soutenir la création d'emploi, un **Plan Corsemplei** devrait permettre d'accorder 1,5 M€ de subventions directes chaque année « aux chefs d'entreprises qui créeront des CDI qualifiés et développeront des programmes de formation »<sup>18</sup>.

## FRANCHE-COMTE

---

La Région Franche-Comté a mis en valeur ses dispositifs existants pour les faire connaître davantage. Ces dispositifs concernent les projets de création et de reprise d'entreprise mais aussi les projets d'investissement immobilier et matériel. L'appui et le conseil des réseaux régionaux sont quant à eux présentés comme des supports référents pour les entreprises régionales souhaitant être accompagnées.

➤ **L'anticipation de la sortie de crise :**

Le Conseil régional a néanmoins mis en place trois mesures pour l'emploi des salariés des entreprises en difficulté. Ainsi, le dispositif "**Compétences Plus**" s'adresse aux salariés au chômage partiel<sup>19</sup>. Le **fonds régional de sécurisation professionnelle** cible les salariés dont l'entreprise subit une baisse d'activité ou dont l'effectif est inférieur à 50 salariés. Enfin, la Région Franche-Comté a signé un accord expérimental avec l'Etat et les partenaires sociaux pour mettre en place des actions de formation dans les entreprises.

Pour compléter ces efforts, à l'issue de la Commission permanente du 8 juin 2009, le Conseil régional a décidé la mise en place de **nouveaux programmes régionaux de formation professionnelle pour 2009/2010**. 1 M€ de crédits européens seront mobilisés pour proposer aux demandeurs d'emploi et salariés en contrat aidé 11 nouvelles formations dans les domaines de l'agriculture, du bâtiment, de l'entreprise et du tertiaire. Actuellement, 44 formations sont proposées pour l'année 2009.

## GUADELOUPE

---

A ce jour, aucun dispositif spécifique à la crise n'a été mis en place.

## GUYANE

---

A ce jour, aucun dispositif spécifique à la crise n'a été mis en place. Néanmoins, il convient de noter l'existence d'un numéro unique, mis en place par la CCI de Guyane, pour les entreprises souhaitant être orientées : **0 800 00 04 06** (N° Vert)

## HAUTE-NORMANDIE

---

La Région Haute-Normandie a décidé de la mise en œuvre d'un plan de redynamisation de l'économie locale en décembre 2008. Le programme d'actions global s'appuie sur un budget de 50 M€<sup>20</sup>. Un **prêt régional de soutien aux entreprises** a ainsi été lancé en février 2009<sup>21</sup> afin de « financer l'extension d'activités économiques d'entreprises présentant un réel potentiel de développement et rencontrant des difficultés d'accès au financement »<sup>21</sup>. Ce prêt est à taux zéro et sans garantie ni caution pour une durée de 5 à 7 ans. D'autre part, le **Fonds Régional de Garantie Haute-Normandie** a été étendu et le montant des **avances forfaitaires de la Région** aux entreprises augmentées<sup>20</sup>.

Il est intéressant de constater que le Conseil Général de Seine-Maritime a de son côté adopté un plan de soutien exceptionnel aux entreprises pour soutenir les entreprises seinomarines<sup>22</sup>. Ce programme d'action verra le jour courant 2009. Les dispositifs existants, prêts et avances, vont subir des aménagements pour les rendre plus adaptés à l'urgence actuelle. Des différés de remboursement seront en outre accordés si nécessaire. Un allègement des contreparties en matière de garantie et une augmentation de 5 à 20 % du montant des avances sur marchés publics du Département devront faciliter l'accès des entreprises à ces marchés.

De plus, une **aide à la restructuration des entreprises en difficulté** sera octroyée aux entreprises seinomarines afin de les rendre viables à moyen et long termes et autonomes financièrement. D'autre part, le Département mettra l'accent sur la mutualisation des fonds à l'échelle des territoires afin d'impulser une dynamique et de créer un effet levier ainsi qu'une amélioration de la coordination et du suivi des actions de revitalisation. Enfin, les PME du département présentant des difficultés financières passagères pourront avoir recours à une nouvelle aide du département, actuellement en création. Le dispositif prendra la forme de crédits ou de garantie de crédits destinés à éviter un dépôt de bilan ou le licenciement des employés de l'entreprise. Une attention particulière sera portée aux entreprises relevant du secteur de l'automobile.

## ÎLE-DE-FRANCE

---

En novembre 2008, le Conseil régional d'Ile-de-France a voté une série de mesures ayant pour la plupart des effets à moyen terme<sup>23</sup>. Pour une plus grande cohérence et accessibilité des dispositifs d'aides aux entreprises, qu'ils soient régionaux ou non, différents accords ont ainsi été passés :

- Signature d'une charte de coopération entre la Région et ses partenaires : État, Caisse des dépôts et consignations (CDC), Oséo, Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI), Chambre de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France (CMA), etc,
- Création d'un droit gratuit d'accueil et d'orientation aux porteurs de projet,
- Mise en place d'une « plateforme régionale d'appui aux créations d'entreprises à fort potentiel de croissance et d'emploi »,
- Réalisation d'un site Internet d'information pour les PME-PMI (sur le modèle de Creersaboite.fr, en Essonne), etc.

D'autres mesures prises par la région auront quant à elles des répercussions quasi immédiates pour les entrepreneurs franciliens :

➤ **Garantie des prêts bancaires :**

Le Conseil régional d'Île-de-France a renforcé les fonds régionaux de garantie Oséo, SIAGI et France Initiative. L'Île-de-France a ainsi accordé 2,3 M€ à Oséo, dont près de 300 000 € « à son nouveau fonds d'assurance des fonds régionaux »<sup>23</sup>. Le fonds SIAGI a quant-à-lui été renforcé de 700 000 € favorisant de cette façon la création d'un produit nommé « garantie rebond ». Cette « garantie rebond » garantit la moitié des prêts à moyen terme déjà accordés par les banques. Enfin, le Conseil régional a abondé la garantie régionale cofinancée avec France Active Garantie, à hauteur de 1 M€<sup>23</sup>.

➤ **Renforcement des fonds propres des entreprises :**

Pour accompagner les besoins des PME et PMI saines souhaitant se développer, la Région Île-de-France a abondé de 2 M€ supplémentaire la **société de capital investissement Ile-de-France Capital**. La Région a aussi renforcé son dispositif PM'UP qui soutient les PME-PMI innovantes en développement. D'autre part, pour favoriser la restructuration et la sauvegarde des entreprises en difficulté, une aide spécifique a été créée début 2009. D'un montant maximum de 300 000 €, cette subvention est cependant « subordonnée à la mise en œuvre d'un plan de restructuration crédible »<sup>23</sup>. De plus, 1,5 M€ seront consacrés à des initiatives régionales en faveur de trois filières prioritaires (mécanique, contenu numérique, optiques et systèmes complexes) portées par les pôles de compétitivité System@tic et Cap Digital. Un **fonds de prêt d'honneur pour les repreneurs d'entreprises en difficulté** a quant-à-lui été créé fin 2008 et doté de 1,2 M€.

Enfin, il est intéressant de souligner l'existence d'une **convention de partenariat régional signé entre Oséo et les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Île-de-France**, le 17 février 2009<sup>24</sup>, afin d'aider les entreprises touchées par la crise. Leur action commune couvrira "tous les aspects du développement et du financement des entreprises : l'innovation, l'intelligence économique, la création et la transmission d'entreprise, l'international et le financement de la trésorerie". Cette convention prévoit :

- « une coordination des interventions des chargés d'affaires OSEO et des conseillers des CCI dans les entreprises, avec notamment, la création de binômes par secteur d'activité et par territoire » ;
- « l'échange d'informations et la promotion réciproque des services et produits proposés » ;

- « l'échange d'expertises par les études et la mise à disposition d'intervenants lors de manifestations ».

Les CCI d'Île-de-France informeront les entreprises en difficulté des dispositifs s'offrant à elles pour renforcer leur trésorerie, « au premier rang desquels les produits proposés par Oséo »<sup>24</sup>. De son côté Oséo traitera en priorité les dossiers des entreprises franciliennes en leur proposant des solutions adaptées à leur situation, notamment celles mises en place récemment dans le contexte de la crise.

## LANGUEDOC-ROUSSILLON

---

Pour 2009, la Région Languedoc Roussillon a renforcé son budget dédié au soutien des entreprises (hors secteur primaire). Il est en effet en augmentation de 14,9 % par rapport à 2008. Dans un premier temps, la Région va poursuivre et intensifier ses initiatives déjà débutées en 2008 :

- **Fonds JEREMIE**. Pour rappel, le fonds JEREMIE s'inscrit dans le cadre des programmes européens 2007-2013 et a été initié par la Commission européenne et le Fonds Européen d'Investissement (FEI). **Première Région en Europe** à se doter de ce fonds, le Languedoc-Roussillon compte ainsi rendre plus facile l'accès des PME et micro-entreprises aux outils de financement tels que : les prêts, le microcrédit, le capital risque ou les garanties. Pour le Languedoc-Roussillon, le fonds JEREMIE est doté de « 30 M€ dont 15 M€ de crédits européens du Fonds européen de développement régional (FEDER) du programme opérationnel 2007-2013 et 15 M€ de crédits de la Région ». Il devrait augmenter la capacité de financements des intermédiaires financiers existants et compléter l'offre avec l'accueil de nouveaux opérateurs financiers.

- Le recours à une **aide au conseil**, financée à hauteur de 50 % par la Région Languedoc-Roussillon, dans le cadre du dispositif de « Prévention des Risques Economiques et Sociaux et Renforcement de la Viabilité des Entreprises » (PRESERVE) ». Il s'agit d'une expertise permettant de sécuriser le projet de restructuration de l'entreprise qui traverse une phase critique et d'anticiper les risques le plus en amont possible.

- Participation de la Région à la création du **fonds de revitalisation du bassin d'emploi de Ganges et du Vigan**. Destiné aux territoires fragilisés par les mutations économiques et doté de 1 M€, ce fonds apporte son soutien à tous les projets d'entreprise susceptibles de créer de la richesse et des emplois pour le territoire concerné.

- Aménagement d'un réseau de 15 Parcs Régionaux d'activités économiques doté de services innovants et performants.

D'autre part, la Région a adopté de nouvelles mesures en 2009 afin d'apporter son soutien aux entreprises en difficulté :

➤ **Renforcement des capacités financières :**

La Région Languedoc Roussillon octroie aux créateurs et repreneurs d'entreprises des avances remboursables (prêt à l'entreprise à taux 0) dont le montant varie de 10 000 à 50 000 €. Ces aides sont octroyées dans la cadre du dispositif PACTE (Programme d'Appui à la Création et à la Transmission d'Entreprise). Pour soutenir les entreprises en situation de création ou de transmission qui font état de difficultés de trésorerie conjoncturelle la Région a pris des dispositions venant en complément du dispositif courant :

- **Report d'un an des échéances dues au titre des dispositifs PACTE et ARCE** pour l'ensemble des bénéficiaires,
- **Prolongement à 12 mois du délai de paiement de la première échéance de remboursement** pour les futurs bénéficiaires de PACTE.

D'autre part, la Région renforcera son partenariat déjà existant avec Oséo. Le champ d'action du **Fonds Régional de Garantie sera étendu aux opérations de renforcement de la trésorerie des PME** et les entreprises concernées auront la **possibilité de transformer en dette moyen terme des financements court terme**. Le **Fonds Régional de Garantie co-garantira donc le Fond National « Renforcement de la Trésorerie des PME »** constitué auprès d'Oséo Garantie.

➤ **Soutien aux filières économiques :**

Le Languedoc-Roussillon va étendre le **programme AGIR (Accompagnement Global et Investissement Régional)**, déjà accessible au secteur de l'agroalimentaire et du transport logistique, aux secteurs suivants :

- L'eau,
- Les équipementiers viti-vini
- Les technologies de l'information et de la communication
- Le tourisme réceptif

Au total plus de 200 000 salariés et 8 000 entreprises sont concernés.

De plus, en juin 2009, le plan de **soutien régional au secteur de l'artisanat** sera poursuivi et renforcé. Ce plan bénéficiera d'un budget en augmentation de 5,3 % par rapport à 2008. Près de 2,5 M€ seront ainsi consacrés au programme de développement économique 2009 en faveur de l'artisanat, mené en collaboration avec les chambres départementales et les organisations professionnelles.

➤ **L'anticipation de la sortie de crise :**

Enfin, en juillet 2009, dans le cadre du plan de relance conduit avec l'Europe, la participation de l'Union Européenne au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) passera temporairement de 25 à 50 % afin de renforcer l'accompagnement des entreprises. La Stratégie Régionale de l'Innovation conduite par la Région Languedoc-Roussillon rendra opérationnelles rapidement toutes nouvelles mesures favorisant les entreprises à fort potentiel de développement. Le Pacte Régional devrait donc être complété par des **aides au recrutement de commerciaux, la mise à disposition de prestations de conseils et le lancement d'appels à projet**.

## LIMOUSIN

---

Pour soutenir la reprise de ses PME en difficulté, le Conseil régional du Limousin a lancé en janvier 2009 un **Dispositif d'Appui à la Reprise d'Entreprise Pour le Maintien de l'Emploi dans les PME (DAREPME)**<sup>25</sup>. Ce dispositif prend la forme d'une subvention destinée aux repreneurs d'entreprises industrielles, de services à l'industrie et du BTP, représentant 20 % maximum du montant des dépenses pour une petite entreprise (10 % pour une moyenne) dans la limite de 200 000 €. Une subvention de 5 000 € est également accordée pour chaque salarié ou ancien salarié repris en CDI, aide pouvant s'élever à 7 000 € par salarié si la reprise est effectuée sous le régime de la SCOP (société coopérative de production). Le 20 mars 2009, le Conseil régional a défini plus précisément les orientations de sa politique de relance, rendant compte de ses décisions en matière de soutien aux entreprises et aux salariés touchés par la crise.

### ➤ Garantie des prêts bancaires :

La Région a décidé de faire évoluer son partenariat avec Oséo, déjà opérationnel au travers du **Fonds Régional de Garantie Limousin**. Dans un premier temps, le Conseil régional projette d'adhérer au « fonds d'assurance des fonds de garantie régionaux », initiative devant favoriser l'augmentation de volume de crédits garantis (26,7 M€ supplémentaires). De plus, les prêts relatifs au renforcement de la trésorerie des entreprises deviendront éligibles au Fonds Régional de Garantie Limousin. Le plafond de l'encours susceptible d'être garanti est quant-à-lui revu à la hausse puisqu'il sera porté à 300 000 € au lieu de 230 000 €, par entreprise ou groupe d'entreprises. Dans le cas d'opérations ayant un impact majeur pour la Région, ce plafond pourra être doublé.

### ➤ Renforcement des fonds propres des entreprises :

Le Conseil régional s'appuie sur ses outils financiers existants (Limousin Participation, avances remboursables en fonds propres, accompagnements divers, etc.). Dans cette dynamique, la Région a décidé de devenir partenaire de la plateforme régionale de financement des PME dénommée « Limousin Investissement ». Ce choix s'est fait afin de participer activement, au même titre que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et Oséo, à l'accompagnement des entreprises en matière de recherche de fonds propres. D'autres acteurs locaux (business angels, Limousin Participations, CRCI, etc.) pourraient également s'associer à la démarche.

D'autre part, il convient de souligner l'évolution du dispositif « **Appui à l'Adaptation de l'Entreprise aux Mutations Economiques (AAEME)** » qui s'adresse aux PME en difficulté financière et/ou connaissant un début d'altération de leurs conditions d'exploitation. Ce dispositif comprend des outils financiers mis à disposition de l'entreprise (avance remboursable, etc.) et un diagnostic complet de l'entreprise, réalisé par un cabinet de conseil afin de définir un plan stratégique de redéploiement. Ainsi, les entreprises présentant un intérêt majeur pour la Région (en terme d'emploi, d'innovation, d'importance de la filière, etc.) pourront obtenir une avance remboursable portée à 500 000 €. Les entreprises actuellement non concernées par ce dispositif, à savoir : les entreprises de moins de 20 salariés des secteurs de l'artisanat, de l'industrie, des services à l'industrie, du BTP ou relevant d'un contrat de progrès, pourront faire réaliser le diagnostic préalable à l'obtention de fonds, par le cabinet de conseil de leur choix. La Région prendra

en charge jusqu'à 80 % du montant de l'étude. Dans le cours de l'année, des outils financiers similaires à ceux proposés pour l'AAEME devraient être développés.

➤ **L'anticipation de la sortie de crise :**

Le soutien à la formation des salariés des entreprises est un enjeu qui fait partie des priorités du Conseil Régional. La Région va contribuer jusqu'à hauteur de 40 % des coûts pédagogiques et des actions de formation menées dans le cadre du plan de formation de l'entreprise. D'autre part, les organismes paritaires agréés (OPCA) financent actuellement 100 % des Allocations de Formation et seulement une partie des coûts pédagogiques du Droit Individuel à la Formation (DIF). La Région prévoit d'abonder ces financements et de couvrir jusqu'à 20 % maximum le montant des coûts pédagogiques restants. De même, une réflexion est actuellement en cours sur l'élargissement de l'offre de formations accessibles aux salariés. Enfin, la CCI de Limoges a mis en place un numéro Azur (**0810 87 00 00**) afin de renseigner et d'orienter les entreprises en difficulté.

## LORRAINE

---

La Région Lorraine a voté son budget 2009 à la fin du mois de janvier. Des fonds vont être débloqués pour soutenir les entreprises lorraines face à la crise financière. Ainsi, 51,65 M€ vont être alloués au soutien de l'activité économique et de l'innovation<sup>26</sup>. Parmi les mesures phares du Conseil régional de Lorraine, certaines bénéficieront rapidement aux entreprises. Un **fonds conjoncturel d'intervention sera ainsi créé à hauteur de 5,6 M€** pour faciliter l'accès des entreprises au financement<sup>26</sup>. De plus, une **Agence de mobilisation économique** devrait voir le jour courant 2009 et mobilisera 2 M€. Un « **plan scieries** » soutiendra particulièrement les entreprises de transformation du bois.

➤ **Renforcement d'un partenariat existant avec la Caisse des Dépôts :**

Une convention de partenariat entre la Région La Lorraine et la Caisse des Dépôts a été signée en novembre dernier<sup>27</sup>. Etablie pour 2009-2010, cette convention porte sur l'impulsion de nouveaux projets visant à :

- Promouvoir l'esprit d'entreprise en développant « les moyens de sensibilisation, de formation et de soutien des futurs créateurs et repreneurs, afin de favoriser la création d'entreprises nouvelles par des Lorrains, notamment les jeunes, les étudiants ou les demandeurs d'emplois » ;
- Réfléchir à la création d'un fonds d'investissement « dédié aux matériaux devant notamment favoriser l'essaimage, à partir des grandes entreprises et des laboratoires de recherche privés en lien avec les Pôles de Compétitivité lorrains » ;
- Déployer, en collaboration avec l'agence nationale Oséo et la société de capital-risque régional ILP (Institut Lorrain de Participation), « une plateforme régionale capable d'assurer une orientation et accompagner des projets de PME en développement, ou PME de croissance en recherche de fonds propres ». Cette démarche constitue, en période de crise, « un élément de réponse pour l'accès au financement de PME en développement ».

Cette coopération n'est pas inédite puisque la Région Lorraine travaille avec la CDC depuis juin 2006, dans le cadre du plan Transmission-Reprise d'Entreprises. La Région et la Caisse des Dépôts souhaitent poursuivre et compléter ces actions au cours des deux prochaines années.

➤ **L'anticipation de la sortie de crise :**

Souhaitant être réactive face à la crise la Région a lancé un **Dispositif Lorrain d'Accompagnement (DILA)**. DILA est en fait un service d'écoute et d'orientation des entreprises, associations et activités. L'objectif est de les accompagner et de les conseiller afin d'anticiper la sortie de crise. Un numéro vert est en fonction depuis février (**0 800 37 37 37**). Dans la même démarche de proximité, un **centre de services en ligne pour les PME et TPE lorraines** sera opérationnel en mai 2009<sup>28</sup>. Cette plateforme régionale réunira les « acteurs de la Région Lorraine, tels que les départements et agglomérations, les chambres consulaires, les unions patronales, les représentants de filières et les organisations professionnelles et interprofessionnelles, ainsi que les centres de recherche »<sup>29</sup>. Elle proposera notamment un choix de services et de fournisseurs « labellisés » par la Région.

Enfin, il est intéressant de souligner l'initiative des chambres consulaires des Vosges, qui ont mis en place, dès novembre 2008, une cellule « SOS Entreprises ». Ce dispositif a pour objectif d'aider les entrepreneurs en crise à établir un nouveau plan d'action et à s'orienter vers le bon interlocuteur départemental pouvant les aider.

## MARTINIQUE

---

A ce jour, aucun dispositif spécifique à la crise n'a été mis en place.

## MIDI-PYRENEES

---

Le Conseil régional de Midi-Pyrénées a prévu d'accroître son soutien aux entreprises confrontées à la crise financière et aux salariés de ces entreprises. Concernant la formation des salariés des entreprises en difficulté, le Conseil régional a « soumis la **proposition de création d'un fonds pour la formation des salariés en chômage partiel** »<sup>30</sup>. Un groupe de travail rassemblant des « représentants de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux »<sup>26</sup> devrait être mis sur pied rapidement pour étudier le dispositif proposé et ses « modalités d'intervention et d'application en partenariat avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) »<sup>30</sup>.

Concernant le soutien aux entrepreneurs en difficulté, la Région Midi-Pyrénées a renforcé deux mesures visant à accroître les financements haut de bilan pour une plus grande solidité des fonds propres et quasi fonds propres des PME régionales :

➤ **Garantie des prêts bancaires :**

La Région Midi-Pyrénées portera sa propre garantie à 70 % pour renforcer le **Fonds régional de garantie**<sup>31</sup>, créé en partenariat avec Oséo.

➤ **Renforcement des fonds propres des entreprises :**

La participation du Conseil régional à la structure de capital-investissement régional **Midi-Pyrénées Croissance**, spécialisée dans le capital-crédit à destination des jeunes PME, sera majorée<sup>31</sup>.

## NORD-PAS-DE-CALAIS

---

Dès octobre 2008, le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a défini trois axes d'actions qui incluent : un appui financier spécifique aux entreprises en difficulté, un accompagnement des salariés touchés par la crise et un volet proactif comprenant un soutien accru à l'innovation<sup>32</sup>. Ces trois axes se déclinent en plusieurs mesures :

➤ **Garantie des prêts bancaires :**

La Région abondera le **dispositif national de Garantie, mis en place par Oséo** pour soutenir les PME sur le court-terme<sup>32</sup>.

➤ **Renforcement des fonds propres des entreprises :**

Le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais abonde actuellement le **Fonds Spécial d'Implantation (FSI)** et finance des **Contrats de développement**. Les critères d'attribution de ces deux aides seront assouplis et les avances remboursables pourront être négociées<sup>32</sup>.

➤ **L'anticipation de la sortie de crise :**

Un **groupe de veille régional** sera mis en œuvre de façon concertée avec l'Etat, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI), les banques et les organismes financiers. Le principal but d'un tel travail est d'avoir une vision globale de l'économie régionale afin d'ajuster les mesures prises par la Région au plus près des besoins des entreprises<sup>32</sup>. D'autre part, les salariés devraient, courant 2009, bénéficier d'un **Plan de formation**. L'objectif est de sécuriser au mieux les parcours professionnels des salariés, en priorité des PME, afin d'améliorer leur qualification professionnelle et leur permettre de retrouver un emploi rapidement en cas de licenciement économique.

Enfin, 242 M€ seront consacrés à un **Plan innovation**, qui sera mis en place par la plateforme Innovation-valorisation de la recherche. « 20 M€ sont d'ores et déjà mobilisables pour les projets innovants des PME »<sup>32</sup>.

## PAYS-DE-LA-LOIRE

---

Le Conseil régional des Pays-de-la-Loire s'appuie sur les dispositifs d'aides aux entreprises déjà existants. Il est cependant intéressant de préciser qu'il abonde de façon conséquente les sociétés de capital-investissement *Aérofund II* (pour le développement d'équipementiers dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 M€), *Mer* (capital risque et capital développement dans le secteur maritime) et *Ouest-Venture*<sup>33</sup>. Chacun a ainsi obtenu 1,5 M€ lors de la commission permanente de mars 2009. Le 15 mai 2009, l'Assemblée régionale s'est engagée dans la mise en place de nouveaux outils et dispositifs d'aide pour accompagner ses entreprises face à la crise. Au total, 40 mesures ont ainsi été prises par la Région. Quelques unes ciblent spécifiquement les entreprises.

### ➤ Renforcement des capacités financières :

Pour accompagner ses industries dans la crise, le Conseil régional a lancé un **Prêt régional de redéploiement industriel (RP2I)**<sup>34</sup>. Ce dernier prend la forme d'un prêt participatif constitué pour partie d'une avance remboursable de la Région et pour l'autre partie, d'un crédit bancaire. Il pourra être compris entre 300 000 et 2 000 000 € selon la taille et les besoins de l'entreprise. De même, la Région met en avant son dispositif "**Dynamic Entreprises**", créé en 2007 pour aider les PME-PMI régionales à renforcer leur compétitivité à moyen terme. Dans le cadre du plan de relance régional, le champs des bénéficiaires de ce dispositif a été étendu aux entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie ou de préservation de leurs compétences ainsi qu'aux démarches collectives d'une filière ou d'un réseau.

Il convient en outre de souligner la mobilisation de fonds dédiés à **trois filières spécifiques : le bois, la mécanique-plasturgie, ainsi que l'automobile**. Ce soutien particulier est surtout axé sur l'innovation et des démarches de prospective. Soulignons aussi le fait que les entreprises souhaitant être accompagnées peuvent l'être par un conseiller financier du Conseil régional, qui assure le lien entre l'entreprise et les acteurs de la place financière.

### ➤ Renforcement des fonds propres des entreprises :

D'autre part, il est intéressant de souligner l'existence d'une mesure inédite pour une collectivité régionale : le lancement d'une **émission obligataire**<sup>34</sup>, pour aiguiller l'épargne vers l'économie régionale. Cette émission obligataire, d'un montant compris entre 40 et 80 M€, aura pour spécificité de "réserver une quotepart des obligations à un placement local" et sera ouverte aux investisseurs régionaux comme aux particuliers. L'épargne ainsi collectée soutiendra l'emploi local et les projets d'investissement pour le développement du territoire régional, en aidant notamment à financer les dispositifs régionaux d'accompagnement des entreprises.

### ➤ L'anticipation de la sortie de crise :

Misant sur l'innovation et le positionnement stratégique de ses entreprises, le Conseil régional a mis en place une **aide au financement du premier brevet**<sup>34</sup>. La Région prend ainsi en charge les dépenses des PME liées au dépôt d'un premier brevet, dans la limite de 10 000 € HT. Cette aide couvre les dépenses liées à la recherche d'antériorité, la rédaction de brevet, ainsi que les frais de dépôt et de maintenance du brevet. Elle vient en complément de la

Prestation Technologique Réseau et de la Prime Technologique Régionale attribuée par Pays de Loire Innovation, le réseau de Développement Technologique (RDT), cofinancé par le Conseil régional et l'agence Oséo.

D'autre part, la Région mise sur la formation des salariés d'entreprises en difficulté. Un **fonds régional de sécurisation de l'emploi des salariés par la formation** a ainsi été créé. Doté de 3,5 M€, il s'adresse aux salariés désireux d'accroître leurs compétences pour sécuriser leur parcours. Dès avril 2009, les salariés des entreprises en difficulté ont pu bénéficier du dispositif, les salariés des entreprises d'insertion pourront quant à eux en bénéficier en septembre 2009.

De plus, considérant l'accès aux marchés extérieurs comme "un levier de rebond essentiel", le Conseil régional a renforcé ses **fonds d'appui à l'exportation**. Enfin, certains dispositifs sont à signaler tels que le **soutien à la réalisation d'un « diagnostic flash »**, au travers du **fonds régional d'aide au conseil « Relance économique »**, par exemple. Ce dernier permet le recours à un consultant spécialisé pour la réalisation d'un diagnostic flash des questions de trésorerie, d'adaptation de plan d'affaires et de financement. Le dispositif "**Objectif Performance**", déjà existant, a quant à lui été élargi aux entreprises confrontées à la crise. Il s'adresse ainsi aux PME impliquées dans une dynamique de filières et leur facilite l'accès à des aides au conseil et au recrutement de cadres. L'émergence d'activités industrielles liées aux éco-filières sont, elles, soutenues au travers d'aides au recrutement.

## PICARDIE

---

Le 15 mai 2009, le Conseil régional a lancé le dispositif "**former plutôt que chômer**", un plan de formation destiné aux salariés d'entreprises en difficulté<sup>35</sup>. De plus, pour aider les entreprises (mais aussi les particuliers et les collectivités) face à la crise financière, le Conseil régional de Picardie a mis en place un **numéro vert : 0 800 02 60 80**<sup>36</sup>. Ce numéro centralise les demandes des entreprises qui souhaitent bénéficier de conseils et d'un accompagnement. En effet, un partenariat de la Région avec les différents services de l'Etat et les organismes concernés permet d'orienter rapidement les entreprises vers l'interlocuteur le plus à même de les aider.

## POITOU-CHARENTES

---

Le Conseil régional de Poitou-Charentes s'appuie sur ses aides aux entreprises déjà existantes. Néanmoins, en mars 2009, la Région a mis en place l'**opération REBONDIR**, destinée aux chefs d'entreprise de Poitou-Charentes (PME de 5 à 50 salariés)<sup>37</sup>. Réalisée en partenariat avec l'Etat et les Chambres de commerce et de l'industrie de Poitou-Charentes, cette opération est en fait un rendez-vous permettant de rompre l'isolement des PME et de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les différents acteurs économiques locaux. De plus, le 18 juin 2009, un appel à projets a été lancé pour créer et développer un Fonds **d'investissement de proximité (FIP)**, mobilisant l'épargne des

particuliers afin de renforcer les fonds propres des entreprises de Poitou-Charentes. Cet appel à projets devrait générer un montant maximum de 6 M€<sup>38</sup>.

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

---

Courant avril, le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé un plan régional de résistance à la crise, centré sur des mesures pour l'emploi. Ce plan vient en complément d'autres aides mises en avant par la Région ainsi que de son **Fonds Régional de Garantie**. Il est intéressant de noter la **création d'un dispositif d'appui au plan de formation en entreprises (IRIS entreprise)**. Ce dernier bénéficie aux TPE et PME régionales et résulte d'un partenariat de la Région avec les organismes paritaires collecteurs agréés Opcalia et Agefos.

Des aides existantes ont aussi été modifiées pour s'adapter à la conjoncture actuelle. Ainsi, le **Prêt régional à la création d'entreprise (PRCE)** réserve un traitement de faveur pour les entreprises innovantes jusqu'à fin 2010. Celles-ci peuvent en effet avoir recours à des fonds de capital-risqueurs (PROENCIA, SAMENAR, SOFIPACA) ou des « business angels ». Les entreprises moins innovantes devront recourir à un prêt complémentaire obligatoirement, « son montant étant abaissé à 50 % de celui du prêt régional »<sup>39</sup>. De même, le **Prêt régional au maintien de l'emploi (PRME)** destiné aux PME et PMI régionales ne s'adresse plus uniquement aux projets très innovants. Cet élargissement des critères d'attribution du prêt sera maintenu jusqu'au 31 décembre 2010. Enfin, les critères d'attribution ont eux aussi été modifiés pour le **Prêt régional à la modernisation des hébergements touristiques (PRMHT)**. Les critères ont été assouplis pour les hôtels et campings indépendants. Les centres de vacances pourront quant-à-eux bénéficier d'une 2e tranche de travaux dans les 2 ans.

## REUNION

---

Le Conseil régional de la Réunion valorise les subventions déjà existantes pouvant être accessibles et utiles aux entreprises en difficulté. Il a par ailleurs mis en place une mesure, dédiée à **l'accompagnement des actions collectives et sectorielles d'intérêt général**. Celle-ci inclut le financement d'un poste de chargé de mission dans chaque chambre consulaire, afin d'accompagner et conseiller les entreprises.

## RHONE-ALPES

---

Face à la crise, le Conseil régional a décidé d'adopter un plan spécial, mobilisant un budget de 62 M€<sup>40</sup>. Ce plan, « amplifie et complète les politiques régionales existantes »<sup>40</sup>. En effet, pour soutenir les entreprises en difficulté, la Région met en œuvre l'ensemble de ses dispositifs d'appui aux entreprises mais utilise principalement un outil qui leur est dédié : le **Fonds régional d'action d'urgence (FRAU)**<sup>40</sup>. Initialement adressé aux salariés et à leurs

représentants, ce fonds permet de « trouver des solutions alternatives aux licenciements économique »<sup>40</sup>. Il a été élargi aux dirigeants d'entreprises en difficulté afin de les soutenir dans leurs démarches de sauvegarde de l'entreprise.

De plus, les entreprises relevant des secteurs industriels qui sont les plus touchés par la crise entrent dans le champ du **programme Rhône-Alpes pour la sous-traitance** qui vise à renforcer les actions collectives. Les sous-traitants bénéficient ainsi de conseils et de fonds leur permettant d'améliorer leur « stratégie de développement, d'innovation, d'internationalisation, d'investissements et de gestion de leurs ressources humaines »<sup>40</sup>.

➤ **Garantie des prêts bancaires et renforcement des capacités financières :**

Deux nouveaux outils financiers seront créés<sup>40</sup>. Premièrement, le **Fonds de garantie pour les opérations de capital risque et capital développement** sera destiné aux entreprises souhaitant bénéficier de capitaux supplémentaires. La Région y apportera une garantie pour les opérations d'investissement. Le second outil est un **Fonds de capital développement qui sera créé pour les « PME régionales en retournement »**<sup>40</sup>. Il renforcera leurs fonds propres « et les emplois qu'elles représentent ». D'autre part, différents fonds ont été renforcés et développés :

<sup>1</sup> Communiqué de presse du Conseil régional d'Alsace, 13 mars 2009, disponible en ligne : <http://www.region-alsace.eu/medias/documents/actualites/communiqués-2009/mars/2009-03-13-plan-de-relance-alsace.pdf>

<sup>2</sup> Communiqué de presse du Conseil régional d'Alsace, 14 novembre 2008, disponible en ligne : [http://www.regionsmagazine.com/site/articles/alsace/2008/11/2008-11-14-2/Plenièr\\_e\\_Outils%20crise%20eco.pdf](http://www.regionsmagazine.com/site/articles/alsace/2008/11/2008-11-14-2/Plenièr_e_Outils%20crise%20eco.pdf)

<sup>3</sup> Communiqué de presse du Conseil régional d'Alsace le 25 mai 2009, disponible en ligne : [http://www.regionsmagazine.com/site/articles/alsace/2009/05/2009-05-25-3/mai09\\_lohr%20industries.pdf](http://www.regionsmagazine.com/site/articles/alsace/2009/05/2009-05-25-3/mai09_lohr%20industries.pdf)

<sup>4</sup> Communiqué de presse du Conseil régional d'Aquitaine, 17 octobre 2008, disponible en ligne : [http://aquitaine.fr/IMG/pdf/CP\\_sortie\\_17-10-08.pdf](http://aquitaine.fr/IMG/pdf/CP_sortie_17-10-08.pdf)

<sup>5</sup> Communiqué de presse du Conseil régional d'Aquitaine, 5 juin 2009, disponible en ligne : <http://aquitaine.fr/IMG/pdf/ConventionOSEORegionAquitaine.pdf>

<sup>6</sup> « Un dispositif régional pour soutenir les entreprises pendant la crise ». Le Journal du Conseil régional d'Aquitaine. 6 mars 2009, disponible en ligne : <http://journal.aquitaine.fr/spip.php?article256>

<sup>7</sup> « Des aides spécifiques pour les entreprises en difficulté ». Le Journal du Conseil régional d'Aquitaine. 6 mars 2009, disponible en ligne : <http://journal.aquitaine.fr/spip.php?article255>

<sup>8</sup> Communiqué de presse du Conseil régional d'Aquitaine du 19 juin 2009, disponible en ligne : [http://aquitaine.fr/IMG/pdf/CP-ConferencePresse-Plenièr\\_e-25062009.pdf](http://aquitaine.fr/IMG/pdf/CP-ConferencePresse-Plenièr_e-25062009.pdf)

<sup>9</sup> « Situation économique de l'Auvergne, La Région se mobilise : Présentation des principales mesures ». Dossier de presse de la session extraordinaire du 2 mars 2009 consacrée à la situation économique et l'emploi, disponible en ligne : [http://auvergne.info/public/upload/files/presse/Communiqués\\_de\\_presse/DP%20Session%20extraordinaire%20%20mars%202009.pdf](http://auvergne.info/public/upload/files/presse/Communiqués_de_presse/DP%20Session%20extraordinaire%20%20mars%202009.pdf)

<sup>10</sup> « Aides d'État : la Commission autorise un régime temporaire français permettant d'accorder des aides aux entreprises sous forme de taux d'intérêt réduits », Communiqué de presse du 5 février 2009, disponible en ligne : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/216&format=PDF&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

<sup>11</sup> Communiqué de presse du Conseil régional de Basse-Normandie, 18 décembre 2008, disponible en ligne : <http://www.cr-basse-normandie.fr/communiqué.php?id=497&am=200812>

- <sup>12</sup> Communiqué de presse du Conseil régional de Basse-Normandie, 20 novembre 2008, disponible en ligne : <http://www.cr-basse-normandie.fr/communiqu.php?id=485&am=200811>
- <sup>13</sup> Axes stratégiques du partenariat entre la Région Basse-Normandie et OSEO, annexe au communiqué de presse du Conseil régional de Basse-Normandie, 20 novembre 2008, disponible en ligne : <http://www.cr-basse-normandie.fr/documents/actualite/Annexe-OSEO.pdf>
- <sup>14</sup> Plan régional de soutien aux entreprises, article du 29 octobre 2008, modifié le 10 février 2009, disponible en ligne : [http://www.cr-bourgogne.fr/?o=article&c=18&article\\_article\\_id=3995&article\\_direction=fiche](http://www.cr-bourgogne.fr/?o=article&c=18&article_article_id=3995&article_direction=fiche)
- <sup>15</sup> Communiqué de presse du Conseil régional de Bretagne, octobre 2008, disponible en ligne : [http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod\\_23882/une-aide-aux-pme-pour-traverser-la-crise?lg=fr&customcid=j\\_6](http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_23882/une-aide-aux-pme-pour-traverser-la-crise?lg=fr&customcid=j_6)
- <sup>16</sup> Communiqué de presse du Conseil régional de Bretagne, 14 avril 2009n disponible en ligne : [http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2009-04/cp\\_plan\\_de\\_relance\\_quimper.pdf](http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2009-04/cp_plan_de_relance_quimper.pdf)
- <sup>17</sup> « La Région aide les entreprises à passer le cap », disponible en ligne : <http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/AccueilRegionCentre/Economie/pid/2006>
- <sup>18</sup> Communiqué de presse de la Collectivité Territoriale de Corse, 31 octobre 2008, disponible en ligne : [http://www.corse.fr/actus/fiche\\_new.php?id=1555](http://www.corse.fr/actus/fiche_new.php?id=1555)
- <sup>19</sup> Communiqué de presse du Conseil régional de Franche-Comté, 8 juin 2009, disponible en ligne : [http://www.franche-comte.fr/fr/toute-lactualite/les-actualites/realisations/detail-actualite/index.html?tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=1405&tx\\_ttnews\[backPid\]=474&cHash=59c7646c78](http://www.franche-comte.fr/fr/toute-lactualite/les-actualites/realisations/detail-actualite/index.html?tx_ttnews[tt_news]=1405&tx_ttnews[backPid]=474&cHash=59c7646c78)
- <sup>20</sup> Communiqué de presse du Conseil régional de Haute-Normandie, 19 février 2009, disponible en ligne : <http://www.region-haute-normandie.com/db/homepage.asp>
- <sup>21</sup> « La Région Haute-Normandie met en place un prêt pour soutenir les entreprises », disponible en ligne : <http://www.hn-espace-entreprises.fr/>
- <sup>22</sup> Communiqué de presse du Conseil Général de Seine-Maritime, disponible en ligne : <http://www.seinemaritime.net/article-actualites-le-departement-adopte-un-plan-de-soutien-exceptionnel-aux-entreprises-434.html>
- <sup>23</sup> Communiqué de presse du Conseil régional d'Ile-de-France, 20 novembre 2008, disponible en ligne : <http://www.iledefrance.fr/lactualite/emploi/economie/les-entreprises-face-a-la-crise-la-region-se-mobilise/>
- <sup>24</sup> Communiqué de presse d'Oseo, 17 février 2009, disponible en ligne : <http://www.oseo.fr/content/download/61197/977260/file/CP17%2002%2009%20convention%20Os%C3%A9o%20CCI%20Paris%20Ile-de-France.pdf>
- <sup>25</sup> Communiqué de presse de la commission permanente exceptionnelle du Conseil régional du Limousin, 12 novembre 2008, disponible en ligne : [http://www.cr-limousin.fr/article.php?id\\_article=2269&var\\_recherche=darepme](http://www.cr-limousin.fr/article.php?id_article=2269&var_recherche=darepme)
- <sup>26</sup> « Budget », article publié sur le site du Conseil régional de Lorraine, janvier 2009, disponible en ligne : <http://www.lorraine.eu/jahia/Jahia/pid/657>
- <sup>27</sup> Communiqué de presse du Conseil régional de Lorraine, 14 novembre 2008, disponible en ligne : <http://www.lorraine.eu/jahia/Jahia/cache/bypass/pid/361?actu=18358>
- <sup>28</sup> « Plate-forme Régionale de Services Numériques », article publié sur le site du Conseil régional de Lorraine, mars 2009, disponible en ligne : <http://www.cr-lorraine.fr/jahia/Jahia/pid/2431>
- <sup>29</sup> Communiqué de presse du Conseil régional de Lorraine, 30 janvier 2009, disponible en ligne : <http://www.en-lorraine.biz/lettre-de-chantier.html>
- <sup>30</sup> « Crise : Nouvelle étape vers la création du fonds pour la formation des salariés en chômage partiel », article publié sur le site du Conseil régional de Midi-Pyrénées, 26 mars 2009, disponible en ligne : <http://www.midipyrenees.fr/-Actualite-Crise-Nouvelle-etape-vers-la-creation-du-fonds-pour-la-formation>
- <sup>31</sup> « Budget 2009, un projet régional offensif », article publié sur le site du Conseil régional de Midi-Pyrénées, disponible en ligne : <http://www.midipyrenees.fr/Budget-2009>

---

<sup>32</sup> Communiqué de presse du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, 22 octobre 2008, disponible en ligne : [http://www.nordpasdecals.fr/communiqués\\_presse/comm-2008/055.asp](http://www.nordpasdecals.fr/communiqués_presse/comm-2008/055.asp)

<sup>33</sup> Dossier de presse de la commission permanente du Conseil régional des Pays-de-la-Loire, 23 mars 2009, disponible en ligne : [http://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx\\_oxcsnewsfiles/0903\\_DP\\_CP\\_mars\\_2009.pdf](http://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/0903_DP_CP_mars_2009.pdf)

<sup>34</sup> Communiqué de dossier de presse du Conseil régional des Pays de la Loire, 15 mai 2009, disponible en ligne : [http://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx\\_oxcsnewsfiles/090511\\_DP\\_Session\\_crise.pdf](http://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/090511_DP_Session_crise.pdf)

<sup>35</sup> Communiqué de presse du Conseil régional de Picardie, 15 mai 2009, disponible en ligne : <http://www.cr-picardie.fr/spip.php?article2849>

<sup>36</sup> Communiqué de presse du Conseil régional de Picardie, 3 décembre 2008, disponible en ligne : <http://www.picardie.fr/spip.php?article2656>

<sup>37</sup> « Face à la crise, des idées pour rebondir ! », article publié sur le site du Conseil régional de Poitou-Charentes, disponible en ligne : <http://www.poitou-charentes.fr/economie-emploi/rebondir>

<sup>38</sup> Communiqué de presse du Conseil régional de Poitou-Charentes, 18 juin 2009, disponible en ligne : <http://www.poitou-charentes.fr/actus-region/a-la-une/-/alaune/a13737b9-5c21-11de-8892-b5ac09fe1244>

<sup>39</sup> Plan Régional de Résistance à la crise : 10 mesures pour l'emploi, dossier consultable sur le site du Conseil régional de Provence-Alpes- Côte d'Azur, disponible en ligne : [http://www.regionpaca.fr/index.php?id=64&tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=18876&tx\\_ttnews\[backPid\]=12814&cHash=7e5fe326e0](http://www.regionpaca.fr/index.php?id=64&tx_ttnews[tt_news]=18876&tx_ttnews[backPid]=12814&cHash=7e5fe326e0)

<sup>40</sup> Plan de soutien à l'économie et à l'emploi, dossier consultable sur le site du Conseil régional de Rhône-Alpes, disponible en ligne : [http://www.rhonealpes.fr/uploads/Document/93/WEB\\_CHEMIN\\_3494\\_1237220324.pdf](http://www.rhonealpes.fr/uploads/Document/93/WEB_CHEMIN_3494_1237220324.pdf)